

## Informations:



### PROTÉGER VOTRE COMPTEUR D'EAU !



Installé à l'extérieur ou à l'intérieur de votre propriété, votre compteur d'eau craint le gel.

#### **Votre compteur est placé dans un regard, à l'extérieur**

- Utilisez des sacs remplis de billes ou de débris de polystyrène pour isoler le compteur
- Isolez les parois du regard à l'aide de plaques de polystyrène et fermez bien le regard
- Veuillez ne pas utiliser de feuilles mortes, de la paille ou de la laine de verre qui ne sont pas adaptées à une protection extérieure

#### **Votre compteur est dans une cave ou un garage**

- Protégez les canalisations et le compteur à l'aide d'un matériau isolant (laine de verre, gaine en mousse par exemple)

#### **En cas d'absence prolongée**

- N'interrompez pas totalement votre chauffage
- Vidangez votre installation à l'aide de la purge située après votre compteur et assurez vous que le robinet de votre compteur est bien fermé.



LA POSTE

Les services de La Poste adoptent une nouvelle procédure en matière de distribution des plis recommandés, suite à un arrêté réglementaire du 01.07.2013.

Désormais les facteurs doivent suivre une nouvelle procédure pour s'assurer de l'identité du destinataire.

Ainsi, tout destinataire (ou mandataire) d'un pli recommandé sera prié de présenter une pièce d'identité lors du recueil de la signature.

#### Les liasses recommandées comportent maintenant :

- Une case à cocher par le destinataire ou mandataire (qui indique nom et prénom et signe),
- Une case à cocher pour indiquer le type de pièce d'identité présentée,
- Un emplacement réservé à la signature du facteur.

De plus, cette nouvelle procédure s'applique aussi aux anciennes liasses.

Rédaction : Commission communication / IPNS



## *La vie de notre commune*

**Decembre 2013**



Bonjour à tous,

Cette année 2013 a été l'occasion de finir notre PLU et d'avancer sur la modification de notre zonage d'assainissement.

Coté travaux, les subventions demandées au Conseil Général pour Beaupuits n'ont malheureusement pas été obtenues. Le dossier sera représenté pour 2014.

Les relations avec l'Administration sont parfois complexes et il nous faudra encore de la persévérance pour finaliser nos dossiers en cours.

Les travaux effectués en plaine en cette fin d'année sont ceux liés au remembrement. Ils sont financés par les propriétaires et exploitants regroupés au sein de l'Association Foncière de Remembrement et ils se termineront en janvier par un aménagement paysager.

En cette fin d'année, avec l'ensemble des conseillers municipaux, que je tenais à remercier pour leur participation et leur dévouement, nous vous souhaitons d'agréables fêtes,

un joyeux Noël  
et une bonne année 2014.



*Bertrand Candelot*



## Les Echos du conseil...

### Plan Local d'Urbanisme :

Le PLU est maintenant approuvé suite au conseil du 17 juin 2013, il est donc désormais applicable et peut être consulté en mairie sur simple demande.

### Syndicat d'électricité :

Le Syndicat d'Electricité de l'Est de l'Oise (SEEO) a fusionné avec 4 autres syndicats pour former le SEZEO (Syndicat de l'Energie de la Zone Est de l'Oise) dont le siège est à Thourotte. Chaque commune sera représentée au sein de ce syndicat par un membre du conseil municipal.

### Développement numérique :

Le conseil municipal a délégué sa compétence à la Communauté de Communes du Plateau Picard pour le développement de la fibre optique sur notre territoire. Le schéma départemental prévoit la mise en œuvre de cette technologie à Grandvillers-aux-bois en 2018.

### Assainissement :

Le projet de modification du zonage d'assainissement adopté en octobre 2013 par le conseil municipal sera mis à l'enquête publique en début d'année suite à une demande d'informations complémentaires de la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Alimentation (DREAL).

### Travaux d'aménagements :

Le dossier concernant l'aménagement de la rue de la Distillerie, de la rue des Saules et de la rue de l'Epine à Beauputs sera représenté en 2014, suite à un refus de subvention du Conseil Général sur l'exercice 2013.

### Remembrement et Association Foncière

Les travaux établis lors du remembrement de la commune sont en cours d'exécution. Après la mise en forme des fossés, suivront la réfection de certains chemins et la plantation de près de 2km de haies afin de favoriser la biodiversité. Le financement de ces travaux est réalisé par l'Association Foncière qui regroupe l'ensemble des propriétaires et exploitants. La fin des travaux est prévue pour la fin du mois de janvier 2014.

## Dans notre commune

Le traditionnel repas des Aînés était une fois de plus l'occasion de partager un bon moment autour de la table. La qualité du repas et de l'organisation sont toujours appréciées par l'ensemble des participants. Nous remercions les aînés pour leur participation.



### Recensement de la population

Le recensement sera effectué du 16 janvier au 15 février 2014

Notre commune fait partie des 18 municipalités qui testeront la possibilité de renseigner

les documents relatifs au recensement par internet.

Notre agent recenseur, Anne-Marie Nghiem, secrétaire de mairie, informera chacun d'entre vous des démarches à accomplir en fonction du support (Papier ou électronique).

### Liste électorale

Une permanence pour l'inscription sur les listes électorales sera tenue en Mairie le 31 décembre 2013 de 10h à 12h.

Nous vous rappelons que l'année 2014 sera l'occasion d'élections municipales (23 et 30 mars) et européennes (25 mai). Pendant les fêtes, la mairie sera fermée le lundi 30 décembre. La permanence sera assurée le mardi 31 décembre de 10h à 12h.